

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE  
SCRUTIN DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019  
POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES USAGERS  
AU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)**

**LE PRÉSIDENT,**

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du président n°2019-35-DAGAP du 15 octobre 2019 portant organisation d'une élection pour le remplacement d'un représentant des usagers au conseil d'UFR Sciences Humaines et Sociales (SHS) - scrutin du 26 novembre 2019,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part du candidat en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 21 novembre 2019.

**ARRÊTE**

**Article 1**

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Alain RICHAUD, doyen de l'UFR SHS

Assesseurs : Vasco GOMES  
Marion DARBOUSSET

**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de l'UFR SHS.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, de l'Académie d'Aix-Marseille.

**Article 3**

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 22 novembre 2019

Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP